

# REGLEMENT INTERIEUR

## POUR MIEUX VIVRE ET TRAVAILLER ENSEMBLE

L'école, lieu de vie, a pour objectif d'aider les enfants à grandir en acceptant et en respectant les règles. C'est à ce prix que la vie en collectivité est possible dans de bonnes conditions et que l'enfant peut se préparer à sa vie future. Les règles de vie concernent aussi les parents.

### Le code de bonne conduite

A partir du CP, les enfants reçoivent en début d'année scolaire un code de bonne conduite pour l'année. Il est collé dans l'agenda ou le cahier du jour. Ce document comporte 15 points. Pour garder ces 15 points, l'enfant doit respecter les règles de vie de l'école. En cas de manquement au règlement, un ou plusieurs points seront enlevés à l'enfant en fonction du barème fixé et annoncé aux enfants en début d'année. Une sanction pourra être aussi décidée par l'enseignant, le chef d'établissement ou la vie scolaire.

Au bout de 8 points perdus, les parents et l'enfant seront convoqués à une rencontre avec l'enseignante, la responsable Vie scolaire et/ou le chef d'établissement. Si l'enfant perd 15 points, une exclusion temporaire ou définitive sera décidée.

Un code de bonne conduite est mis en place par l'enseignant sur temps de classe. Un autre code est mis en place pour les élèves présents sur le temps périscolaire.

### Le diplôme de conduite exemplaire

Un enfant qui n'a perdu aucun point durant toute l'année scolaire recevra en fin d'année un diplôme de conduite exemplaire.

**Le diplôme de la persévérance** est remis aux élèves qui auront été capables d'efforts dans leur travail scolaire et leur comportement durant l'année scolaire.

### Responsabilité des parents

Afin d'accompagner leur enfant, les parents ont la responsabilité de :

- Prendre connaissance en début d'année de ce code de bonne conduite et le signer (code classe)
- Signer chaque point perdu et en parler avec son enfant.
- Prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le chef d'établissement si le comportement de l'enfant n'est pas convenable.
- Accompagner et soutenir à la maison la sanction donnée à l'école afin que la cohérence entre les différents lieux de vie de l'enfant l'aide à trouver ses repères.

### Organisation des entrées et des sorties

Il est demandé aux enfants et à leurs parents de respecter les circuits suivants :

#### Pour l'arrivée des enfants :

- **Les enfants de maternelle** entrent par la rue d'Héricourt et accèdent à leurs classes respectives à 8h20 au plus tôt le matin. Avant 8h20, les enfants sont accueillis en garderie. Entre 13h20 et 13h30, ils se rassemblent dans la cour des maternelles, de préférence en entrant seul en MS et GS. **Les parents de PS sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à la Toussaint. A partir du 4 novembre, les enfants seront accueillis à la porte par le personnel de l'école.**
- Les parents doivent se garer et descendre de voiture pour déposer leur enfant. Les arrêts-minute ne sont pas autorisés dans la rue d'Héricourt pour des questions de sécurité et de gêne.
- **Les enfants des classes élémentaires** entrent par le Boulevard à partir de 7h45 et 13h20, ou par la rue d'Héricourt (garderie) de 7h20 à 7h45. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école après avoir déposé leur enfant à la porte.

#### Pour le départ des enfants :

- Les enfants des classes de maternelle sont repris dans leurs classes à 11h45 et 16h30, ou plus tard en garderie.

- Aucun enfant de maternelle n'est autorisé à sortir seul. Seules les personnes majeures peuvent venir rechercher un enfant. Les frères et sœurs d'âge scolaire ne sont donc pas autorisés à venir rechercher un enfant.
- Les enfants des classes élémentaires ne sont pas autorisés à rejoindre la salle des maternelles pour la sortie de 11h45 et de 16h30.
- Les enfants des classes élémentaires sont repris entre 11h45 et 12h au portail central, ou entre 12h et 12h15 en garderie (rue d'Héricourt).
- A 16h30, les enfants de CP et CE1 sortent par le portail de gauche. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 sortent par le portail central. Les enfants ayant une carte de sortie autonome sortent par la porte de droite.
- A 16h45, les enfants du CP au CM2 encore présents dans l'école vont en étude sans sortie possible jusque 17h30.
- De 17h30 à 17h45, la sortie de l'étude se fait par le portail central ou la petite porte (cartes de sortie) côté Boulevard. Il est demandé aux parents d'attendre sur le Boulevard et de ne pas entrer dans l'école.
- Après 17h45, les enfants sont rassemblés en garderie jusque 19h au plus tard les lundis, mardis et jeudis, 18h les vendredis.

## **Respect des horaires**

C'est la condition au bon fonctionnement de l'école. Un enfant commence sa journée de travail dans de bonnes conditions s'il arrive à l'heure. Ceci est aussi valable pour les classes maternelles. Les parents permettent à leur enfant de vivre une séparation plus sereine si elle ne se fait pas dans la précipitation.

Au-delà des heures de début de cours (8 h 30 ou 13 h 30), tout enfant qui arrive est considéré en retard et doit passer signaler sa présence au bureau de la Vie scolaire (Mme DAVID), accompagné de ses parents.

## **Circulation des élèves**

Elle se fait toujours calmement, que l'on circule en groupe ou seul. Toute récréation commence à la sortie du bâtiment (et non à la sortie de la classe) et se termine à l'entrée de celui-ci.

A chaque signal de rentrée, sonnerie ou autre, chaque enfant doit se ranger à l'endroit indiqué dans la cour et l'ensemble de la classe monte accompagné d'un adulte.

Pendant les récréations, aucun enfant ne doit rester en classe sans surveillance. Les enfants ne doivent pas circuler seuls dans les couloirs.

## **Fréquentation scolaire**

L'école est obligatoire pour tout enfant inscrit.

Les enfants de maternelle inscrits en demi-scolarité ne viennent que le matin. Aucun changement d'inscription en cours d'année pour une scolarité à temps plein ne sera possible. Les enfants inscrits en TPS sont automatiquement inscrits en demi-scolarité. Tout enfant de PS et MS absent le matin ne pourra être accueilli l'après-midi.

Toute absence doit être signalée de préférence par E-mail à la vie scolaire, le matin même ([kdavid@asstremy.fr](mailto:kdavid@asstremy.fr)), en indiquant le motif. Les signalements des absences aux enseignantes ne suffisent pas. Toute absence cumulée et non justifiée de plus de deux jours sera signalée à l'Inspection Académique.

Tout parent s'engage à observer le calendrier scolaire de l'école.

**Les départs en vacances sur temps scolaire ne sont pas autorisés.** Si les parents décident de partir avec leur enfant malgré tout, l'absence sera signalée à l'Inspection Académique et il ne pourra être exigé de l'enseignant de fournir, ni de rattraper le travail scolaire.

Les familles qui ne respectent pas le calendrier scolaire ne seront plus prioritaires pour la réinscription de leur enfant à la rentrée suivante. Le calendrier scolaire des écoles privées peut être modifié par rapport au calendrier de l'Education Nationale.

## **Etude**

L'étude est obligatoire pour tout enfant des classes élémentaires encore présent dans l'école à 16H45. Les parents ne sont pas autorisés à aller chercher un enfant en étude, merci de patienter jusque 17H30.

En étude surveillée (gratuite), les élèves ne sont pas accompagnés dans leur travail.

Une étude dirigée (payante) est proposée aux familles qui le souhaitent le soir de 16h45 à 17h30. Elle se déroule en petit groupe afin de permettre un suivi des devoirs. L'inscription se fait auprès de la responsable Vie scolaire.

Quelle que soit l'étude, une vérification du travail doit être faite à la maison.

Un enfant dont le comportement n'est pas convenable pourra ne plus être accueilli en étude.

## Garderie

Une garderie est assurée avant et après le temps scolaire, en priorité pour les enfants dont les 2 parents travaillent.

Un enfant dont le comportement n'est pas convenable pourra ne plus être accueilli en garderie.

Cette garderie est gratuite le matin et le soir jusque 18h. Pour les enfants présents après 18h, les parents doivent auparavant procéder à une inscription :

- Inscription régulière : 18 euros/période ou 70 euros/année
- Inscription occasionnelle : achat d'une carte de 10 cases à 1.80 euros la case (18 euros la carte). Une case sera validée par la surveillante pour chaque présence de l'enfant après 18h. L'utilisation de cette carte est illimitée dans le temps.

La garderie est assurée selon les horaires suivants :

*Matin*      *lundi, mardi, jeudi, vendredi*      *à partir de 7h20*

*Soir*      *lundi, mardi, jeudi*      *jusque 19h00*      ***Vendredi***      ***jusque 18h00***

La garderie n'est pas ouverte aux enfants non scolarisés dans l'école.

## Personnes autorisées à reprendre les enfants

Chaque famille remplit avant la rentrée une feuille jaune autorisant certaines personnes à venir rechercher leur enfant. Au cours de l'année, si une autre personne doit venir chercher les enfants, merci de donner à cette personne une autorisation écrite. Les familles en garde alternée doivent remplir deux feuilles jaunes distinctes.

## Respect des personnes

Il est important de :

- \* Se présenter à l'école vêtu de manière correcte et décente. Certaines tenues doivent être réservées aux périodes de loisirs et sont interdites à l'école : brassières, mini-jupe, short, dos-nu, décolletés, chaussures à talons, tongs, tenues de foot... Merci de faire preuve de bon sens.
- \* Proscrire le maquillage, le vernis à ongles, les cheveux colorés.
- \* S'interdire tout comportement, geste ou parole qui nuirait au respect des autres (attitude agressive, grossièreté ...), de la part des adultes comme des enfants.
- \* En tant que parent, ne pas régler directement les problèmes relationnels entre les enfants. Laisser cette charge aux adultes travaillant dans l'école ou prévenir le Chef d'Etablissement.
- \* S'interdire des jeux violents ou de nature à causer des accidents (jets de pierre, de bâtons ou autres).
- \* Ne pas apporter d'objets susceptibles d'occasionner des blessures (boucles d'oreilles pendantes par exemple, ...) et de jeux virtuels, d'objets de valeur ou téléphones portables.
- \* Eviter d'apporter de l'argent à l'école.
- \* Ne pas introduire d'animaux, petits ou gros, dans l'enceinte de l'établissement.
- \* Ne pas fumer dans et aux abords de l'école au moment des entrées et sorties des élèves.
- \* Ne pas utiliser de téléphone portable dans l'établissement au moment des entrées et sorties d'élèves.

## Respect du matériel

- **Matériel individuel** : Chaque enfant est responsable de son matériel (jeux, "nin-nin", vêtements). Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Il sera alors plus facile de les rendre. Les vêtements trouvés sont rassemblés dans le hall de la porte B.  
Tout jouet ou objet personnel apporté à l'école reste sous l'entière responsabilité du propriétaire. Merci de ne pas faire porter aux enfants des bijoux de valeur pécuniaire ou affective (médailles - chaînes - bracelets - boucles d'oreilles...)  
En maternelle, les jouets personnels sont interdits.

- **Matériel collectif** : Le matériel collectif est le bien de tous donc de chacun. Les familles sont responsables des dégradations volontaires de leur enfant. En cas de dégradation, les parents ont la responsabilité de réparer ou rembourser les objets endommagés.
- **Matériel collectif et individuel** : Les livres sont considérés comme un matériel individuel et collectif puisqu'ils sont confiés aux enfants pour l'année scolaire. Ils doivent être proprement couverts et tenus avec soin. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé ou remboursé par la famille.

### Rencontres parents - enseignants :

Une réunion d'informations avec l'enseignant de la classe est proposée en début d'année.

Pour parler de leur enfant, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec l'enseignant en dehors des horaires scolaires. Nous demandons aux parents de ne pas parler avec l'enseignant après la sonnerie du matin et du début d'après-midi : la responsabilité de l'enseignant à ce moment est d'être avec ses élèves et de mettre en route le travail de la classe.

Le cahier de correspondance ou le site Ecole Directe permettent de fixer un rendez-vous. Une rencontre individuelle pour les parents d'élèves de maternelle est organisée en milieu d'année.

### Cantine

- ✕ La tenue doit être convenable et le respect de la nourriture est demandé.
- ✕ Les enfants doivent manger un peu de tout : ils ont la possibilité de demander de petites quantités en passant au self, ils ont aussi la possibilité de reprendre féculents ou légumes.
- ✕ Un enfant dont le comportement n'est pas convenable pourra ne plus être accueilli sur le temps du midi.

### Goûter

Les enfants sont autorisés à goûter entre 16h30 et 16h45 avant l'étude ou à la garderie pour les maternelles. En PS, les parents dont les enfants sont concernés par la garderie apportent à tour de rôle des paquets de gâteaux secs et des compotes à boire. A partir de la MS, les enfants apportent un goûter individuel. Les boissons sucrées, chips, barres chocolatées... sont interdites. En cas de besoin indispensable de goûter en cours de matinée, merci de prévenir l'enseignant. Dans ce cas, seuls les fruits et compotes sont autorisés. En PS, en début d'année, une collation est organisée. Merci de vous référer aux consignes de l'enseignant.

### Eveil religieux - Pastorale

Un éveil pastoral est assuré dans chaque classe par les enseignants, aidées éventuellement d'intervenants. Tous les élèves inscrits dans l'école participent à ces temps, qui se vivent dans un esprit d'échange et d'ouverture.

Cet éveil ne remplace pas la préparation aux sacrements dispensée en paroisse (à partir du CE1).

Temps forts de l'année vécus dans l'école par tous les enfants : Bénédiction de rentrée, fêtes liturgiques, célébration de fin d'année, actions humanitaires...

### Travail scolaire

Le travail de l'enfant est remis à la famille pour signature (cahier - fichier - classeur) régulièrement.

Les livrets scolaires sont à consulter sur le site EDUCARTABLE et à signer électroniquement, sauf en fin d'année où ils sont transmis en format papier aux familles, et à rendre signés avant le départ en vacances. Nous invitons tous les parents à se connecter régulièrement au site ECOLE DIRECTE.

### Info pratique

Tout paiement administratif doit être mis sous enveloppe et les chèques correctement libellés (Association scolaire St Rémy) et déposés au secrétariat. Les règlements en espèces doivent être déposés **par les parents** au secrétariat en main propre. Le secrétariat est ouvert de 8h à 17h.